

DÉLIBÉRATION n° 2024/056

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 avril 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 18 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Stéphanie NOGUES et Rony BARTHE.

Procurations : Cindy SIBE à Jean-Claude SUBIAS, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Ingrid ROUZAUD à Robert MONZANI, Maurine FOSSAT à Jean-Marie DA BENTA, Sylvie ORTEGA à Joël MANO et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE, Philippe LACOSTE et Laurent LAGES.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Adoption du procès-verbal n° 2024/02

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du procès-verbal rédigé à la suite de la séance du Conseil Municipal du 19 février 2024.

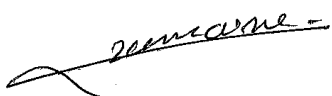
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 20 pour et 3 abstentions (Joël MANO, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES)

DECIDE

➤ D'approuver le procès-verbal n° 2024/02 du Conseil Municipal du 19 février 2024.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 11 avril 2024

Accusé de réception en préfecture 065-216502583-20240411-2024-056-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024
